



CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Référence de la convention :	2026-04-20-CONV-N1-S053-LIP NUCLEAIRE
------------------------------	---------------------------------------

Est conclue, entre les soussignés, la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie

D'une part et	D'autre part,
TRIHOM	LIP NUCLEAIRE
4 Allée des Gonsards ZI Du Bois des Lots 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX N° de SIRET : 37864904000078 Représenté par : CHABANAL Serge, Responsable de l'Unité Locale	69 rue Jean Zay 69800 ST PRIEST

Article 1 : Modalité de la formation

L'organisme TRIHOM organisera l'action de formation suivante en distanciel :

Intitulé du stage	S053 Mécanique M0 M1
Durée indicative	2 heure(s)

Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais de la formation, soit :	113	€ HT (TVA : 20%) par stagiaire
---	-----	-----------------------------------

Article 3 : Personnes concernées

L'organisme TRIHOM inscrira sur sa plateforme la ou les personnes suivantes :

MEBARKIA Morad

TRIHOM s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Article 4 : Modalités de règlement

Règlement à 30 jours date d'émission de facture sauf conditions négociées et validées par un accord cadre.

Article 5 : Annulation

Les Conditions Générales de Ventes de TRIHOM sont applicables pour toute annulation.

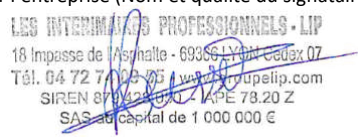
Article 6 : Litiges

En cas de litige, les cocontractants conviendront préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable, des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la présente convention.

Article 7 : Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature par l'entreprise et prendra fin à l'expiration du compte du stagiaire

Article 8 : Date de réalisation et d'expiration du compte Le stagiaire pourra réaliser sa formation du 20/04/2026 au 20/07/2026 (à l'issue de cette date le compte sera clôturé)

Pour l'organisme : 	Pour l'entreprise (Nom et qualité du signataire) : 
---	--

Siège Social

Espace Belliparc - Parc d'Activités du Véron Sud - Rue Yvette Cauchois - 37420 BEAUMONT EN VERON
RCS B378649040 - SIRET N° 37864904000193 - Capital Social 52 566.75 € - TVA Intracommunautaire FR17378649040
Code APE 8559A - N° d'activité : 24 37 01273 37 - Certificat QUALIOPI N°103 OF